

> **Nous demandons l'arrêt de la mise en oeuvre de Base-élèves** et que seuls des chiffres sortent de l'école, et non pas des données nominatives.

> **Nous voulons informer sur le danger de Base-élèves.** De nombreux parents nous rejoignent parce qu'ils sont inquiets devant l'augmentation constante de fichiers informatiques, présentés comme indispensables mais presque toujours détournés de leurs objectifs initiaux.

> **Nous apportons notre soutien aux directeurs qui refusent** de saisir les données personnelles des enfants.

> **Nous demandons l'ouverture d'un débat public** sur tous les fichiers, centralisés ou non, concernant les enfants.

Que faire ?

1) **Demandez** aux directeurs (-trices) ou à l'inspection académique (IA) **les extraits Base-Elèves de vos enfants** : c'est facile et gratuit.

2) **Demandez à l'IA ou au ministère, l'extrait BNIE** de vos enfants pour connaître leurs matricules : voir les imprimés sur le site.

3) **Vous pouvez porter plainte contre X** pour fichage illégal, comme près de 2.000 parents d'élèves l'ont déjà fait dans une trentaine de départements (voir sur le site).

L'école doit
~~R~~ENSEIGNER !

Le saviez-vous ?

> La loi de prévention de la délinquance, votée en 2007, impose le partage des informations entre les travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs...), les professionnels de santé, les enseignants, les policiers ou magistrats et le maire.

> Un père de famille sans-papier s'est fait arrêter deux jours après l'inscription de ses enfants dans la base-élèves d'une école de Rennes-Vezins. Coïncidence malheureuse ? Les ministères de l'intérieur et de l'immigration ont droit d'accès sur tous les fichiers.

> L'Education Nationale prépare le "livret électronique de compétences" qui retracera tout le parcours scolaire : un "super-CV" numérique qui pourrait être accessible aux employeurs.

Autant de sujets qui doivent nous faire réfléchir sur ce fichier scolaire dès 3 ans !

- - -

Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas !

Brochure éditée par le Collectif National de Résistance à Base Elève.
I.P.N.S. / Ne pas jeter sur la voie publique mais à diffuser autour de vous.

Nos enfants sont fichés dès 3 ans et pour 35 ans

**dans un fichier à double-fond :
il s'appelle Base-élèves avec derrière
la Base Nationale Identifiant Elèves**



Nous refusons que des données nominatives sortent de l'école !

Le fichage de l'enfance est inacceptable !

Vos enfants sont concernés, qu'ils soient scolarisés à l'école publique ou privée, au CNED, à l'hôpital, à l'étranger, ou à domicile ...

Renseignez-vous !

Pourquoi la "base-élèves" pose-t-elle problème ?

1) Dès l'inscription scolaire de votre enfant, le directeur (-trice) doit désormais saisir des informations personnelles dans le fichier informatique Base-élèves, lequel est nominatif, partageable, évolutif et centralisé (par la Base Nationale Identifiant Elève BNIE).

2) Chaque enfant reçoit un matricule: c'est l'identifiant national élève (I.N.E.) qui le suivra pendant 35 ans, et qui empêchera l'assurance de tout anonymat !

3) Il est absolument INTERDIT de s'opposer au fichage de son enfant.

4) Des proches, des voisins, des amis des parents de l'enfant peuvent se retrouver « fichés » à leur insu, s'ils font partie des personnes autorisées à aller chercher les enfants à l'école.

5) Les informations personnelles ne restent plus dans les écoles comme avant : elles sont diffusées à différents niveaux, dans différents systèmes informatiques, dont certains extérieurs à l'Education Nationale !

6) La base-élèves multiplie donc considérablement les risques d'utilisation abusive ou de détournement des données !

On nous répond que ce système est sécurisé, mais chacun sait que la sécurité totale en informatique n'existe pas.

De plus, le nouveau concept de "secret partagé" - inscrit dans la loi - ne pourra que favoriser l'inter-connexion de tous les fichiers informatiques qui pullulent sans garde-fou.

7) Des pressions inacceptables sont exercées par les inspecteurs d'académie sur les directeurs qui remettent ce fichier en question : retrait de salaire et de la fonction de directeur, interdiction de parler aux médias, pressions diverses...

8) La mise en place de ce fichier n'a donné lieu à AUCUN débat parlementaire, ni à AUCUNE consultation, ni des parents, ni des enseignants, alors qu'à terme toute la population sera fichée et tracée !

9) Sconet, le fichier qui existe déjà dans le secondaire, et contenant plein d'informations personnelles, sera bientôt lié directement à Base-élèves 1er degré, grâce au nouveau matricule INE unique par enfant ...

10) le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies a fait part de sa profonde inquiétude sur les fichiers d'enfants en France et s'interroge sur l'utilisation qui pourra en être faite.

Ce document est une initiative du Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE). Le CNRBE est composé d'une trentaine de collectifs locaux dans toute la France, y compris les DOM, et des organisations nationales suivantes : Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de France, MRAP, Fédération nationale pour l'école rurale (FNER), UNSEN-CGT Educ'action, SUD Education, Union des alternatives syndicales, Conseil national de la résistance, Emancipation, et Privacy France (Big Brother Awards), Femme-Egalité.

Pour une information détaillée :

- <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2180>
- <http://retraitbaseeeleves.wordpress.com/>
- contact : base-eleves@orange.fr